

M. Harkness: Le ministre a dit tantôt qu'il me ferait parvenir une copie du bilan. C'est parfait. Je le recevrai peut-être dans une semaine environ, ce qui ne me sera guère utile en ce qui concerne l'étude de ce crédit. Si je comprends bien, il y a un montant d'environ \$500,000, peut-être davantage, au sujet duquel on ne nous a pas donné d'explication. J'ai demandé s'il s'agissait d'un bénéfice, de réserves ou d'autre chose. C'est un détail que j'aimerais connaître.

L'hon. M. Gregg: Supposons une date, soit le 31 mars 1950. Le député a son crayon à la main? Au compte des recettes figure le montant du fonds au 31 mars 1949. Ce montant, reporté, s'élève à \$4,156,238.49. Au compte des recettes encore, il y a l'intérêt de 3½ p. 100 sur le fonds, soit \$168,536.15. Puis l'intérêt sur les primes échues, soit \$140.71; les primes perçues, \$1,980,085.28; assurance remboursée en raison d'allocations subséquentes sous le régime de la loi des pensions, au sous-titre indemnité de décès, \$2,016.28; rentes, \$872.97. Tous ces postes sont au compte des recettes. Le total s'établit à \$6,307,889.88.

Au compte des dépenses, versements au décès (comprenant \$4,892.40 en assurance acquittée, article 10); le total s'élève à \$92,057.44. Il y a eu des rentes annuelles au montant de \$36,458.92. Le remboursement des excédents de primes s'est élevé à \$28,976.27. Les valeurs de rachat payées,—ceci répond en partie à la question posée,—ont été de \$149,538.93. Paiements relatifs à la modification du régime des polices \$2,990.27. Total des déboursés, \$311,021.83. La différence entre ce chiffre et le total des recettes nettes donne \$5,996,868.05, ce qui forme un total de \$6,307,889.88.

M. Harkness: Le ministre a dit que les versements effectués au fonds s'élevaient à \$6,700,000 environ, ce qui laisse une différence de \$500,000. Où se retrouve ce montant?

L'hon. M. Gregg: Je crains de ne pas comprendre comment mon honorable ami obtient ce chiffre de \$500,000.

M. Harkness: Le ministre a dit que les recettes étaient de \$5,900,000, chiffre qui vient de nous être fourni et qui résulte de plusieurs petits postes. Le ministre a dit en même temps que les versements effectués au fonds s'élevaient à \$6,700,000, ce qui donne une différence de \$800,000 environ. Le total des paiements effectués s'établit à \$311,000. Il reste donc, de la somme de \$800,000, environ \$500,000.

L'hon. M. Gregg: Je crains que les chiffres que j'ai cités précédemment n'aient induit en

erreur mon honorable ami. Le montant de 5 millions ne constituait pas un versement au fonds. Il représentait le solde net du fonds lui-même.

(Le crédit est adopté.)

Versements aux anciens combattants et aux personnes à leurs charges—

537. Pensions pour invalidité et décès, y compris les pensions accordées sous l'autorité de l'arrêté en conseil C.P. 45/8848 du 22 novembre 1944, ordonnance sur l'indemnisation des employés civils (Guerre) de l'État, sous réserve de la Loi des pensions, \$99,739,000.

M. Cardiff: On s'est plaint à moi, l'autre jour, au sujet de la pension de dix livres sterling qui accompagne l'attribution de la Croix Victoria, déclarant que cette somme était versée en sterling et non en monnaie canadienne.

L'hon. M. Gregg: Le crédit à l'étude porte sur les pensions pour invalidité, mais je tenterai de répondre à l'honorable député. Au cours de la première Grande Guerre il existait des décorations comme la Croix Victoria et la médaille pour conduite distinguée, qui comportaient des pensions. Si la Croix Victoria était méritée par un simple soldat, il recevait du War Office une pension de 10 livres sterling par année, en monnaie anglaise; si elle était méritée par un officier, celui-ci ne recevait rien. A la seconde Grande Guerre, le Canada s'est chargé de ces paiements. J'incline plutôt à croire que la plainte mentionnée par l'honorable député a trait à une Croix Victoria méritée au cours de la première Grande Guerre.

M. Cardiff: En effet.

L'hon. M. Gregg: Je suppose que c'est un indice de la croissance de notre nation qu'en 1919 on considérait que ces pensions devaient être payées comme elles l'étaient, tandis que lors de la dernière guerre, la méthode de paiement a été modifiée. Voici la liste des décorations décernées par le Canada, seconde Guerre Mondiale:

	Nombre de décorés	Total du montant payé
Croix de Victoria	2	\$ 100.00
Croix George	3	150.00
Médaille militaire	252	11,498.76
Médaille de service distingué	8	365.04
Médaille de service distingué (aviation)	42	1,916.46
Croix de service distingué (aviation)	14	638.82
Croix militaire	3	136.89
Médaille de conduite distinguée en campagne	40	1,825.20

Au sujet des croix militaires, il n'est pas payé de pension aux officiers, mais les sous-officiers brevetés en touchent une.